



## Règlement

### DEROULEMENT DES COURS

Les cours seront dispensés une seule fois par semaine sous la forme d'une séance de quarante-cinq minutes, une heure, une heure trente ou deux heures (suivant les ateliers) de début septembre 2018 à fin juin 2019 (la date du dernier cours est notée sur la fiche d'inscription), excepté pendant les périodes de vacances scolaires.

Les horaires et dates, suivant le type d'atelier choisi, sont inscrits sur votre fiche d'inscription, le planning annuel des ateliers, répétitions et dates de représentations aussi.

### ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année.

La compagnie se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement irrespectueux nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours. Le respect de chacun s'impose : pas de jugement, pas de violence, nous sommes tous là pour partager des moments agréables.

L'élève ou le parent responsable s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des diverses manifestations de la compagnie. Elle devra être fournie lors de l'inscription.

Toute dégradation même involontaire (mobilier, locaux, accessoires), causée par un des élèves, sera à son entière charge pour la restitution ou la remise en état de ce qui a été dégradé.

L'élève s'engage à être assidu au cours. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur par respect pour le professeur et le travail engagé.

Les parents sont seuls responsables de ce qui peut advenir à leurs enfants sur le trajet pour venir aux ateliers. La responsabilité de la Compagnie Bohème n'est engagée que dans les locaux où se déroulent les ateliers.

L'élève devra porter une tenue adaptée à l'activité (souple et non fragile)

Durant l'année l'élève suivra des répétitions supplémentaires pour les besoins du spectacle, entièrement gratuites (voir planning)

L'élève ou le parent s'engage à rendre les costumes et accessoires que la compagnie lui prête, laver et en l'état initial.

L'élève ou le responsable légal s'engage à signaler le plus rapidement possible si il ne souhaite pas ou ne peut pas participer aux spectacles.



## Règlement

### PAIEMENT

Le paiement des frais de dossier (25€) et de l'inscription complète suivant l'atelier doit être versé au plus tard au deuxième cours.

Si au 3ème cours (voir planning), l'élève n'a toujours pas réglé en totalité son inscription le professeur ne pourra l'accepter en atelier.

Chaque inscription validée est due.

Aucun remboursement ne peut être versé à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les ateliers.

### AUTORISATION

J'autorise la publication de photos et de vidéos sur la page facebook et le site web de la Compagnie Bohème, sur des affiches, flyers, journaux papier. Néanmoins, je me laisse le droit d'opposition, d'accès et de rectification des publications par simple demande écrite.

Je n'autorise pas la publication de photos et de vidéos sur la page facebook et le site web de la Compagnie Bohème, sur des affiches, flyers, journaux papier.

SIGNATURE ELEVE

SIGNATURE REPRESENTANT LEGAL